

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 15**

**Votants : 18**

**Délibération N° 038-2023**

**ACHAT DE PARCELLES  
PAR LA COMMUNE  
COMPLMENT A D 062  
2020**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 23 juin 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES VERDEYME (procuration à M. GERAUDIE Marc),  
MM. RHODES (procuration à M. CHAMBRAS), FOURCHES (procuration à M. ORLIANGES)

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération D062-2020 par laquelle il était acté l'achat par la commune des parcelles AP 434, AP 437, AP 438 et AP 439;

Il indique qu'il convient de rajouter la parcelle AP 573 à la transaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Donne son accord pour l'achat de la parcelle AP 573
- Indique que le prix d'achat de l'ensemble demeure inchangé (1€)
- Rappelle que les frais d'actes sont à la charge de la commune
- Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette transaction

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**